

GUIDE DE RÉFLEXION ET DE TRAVAIL
PERMETTANT D'ÉLABORER UNE
POLITIQUE FAMILIALE EN MILIEU MUNICIPAL

A L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS DE LA
M.R.C. DE ROUYN-NORANDA

ROUYN-NORANDA : VILLE EN SANTÉ

JUIN 1994

ROUYN-NORANDA

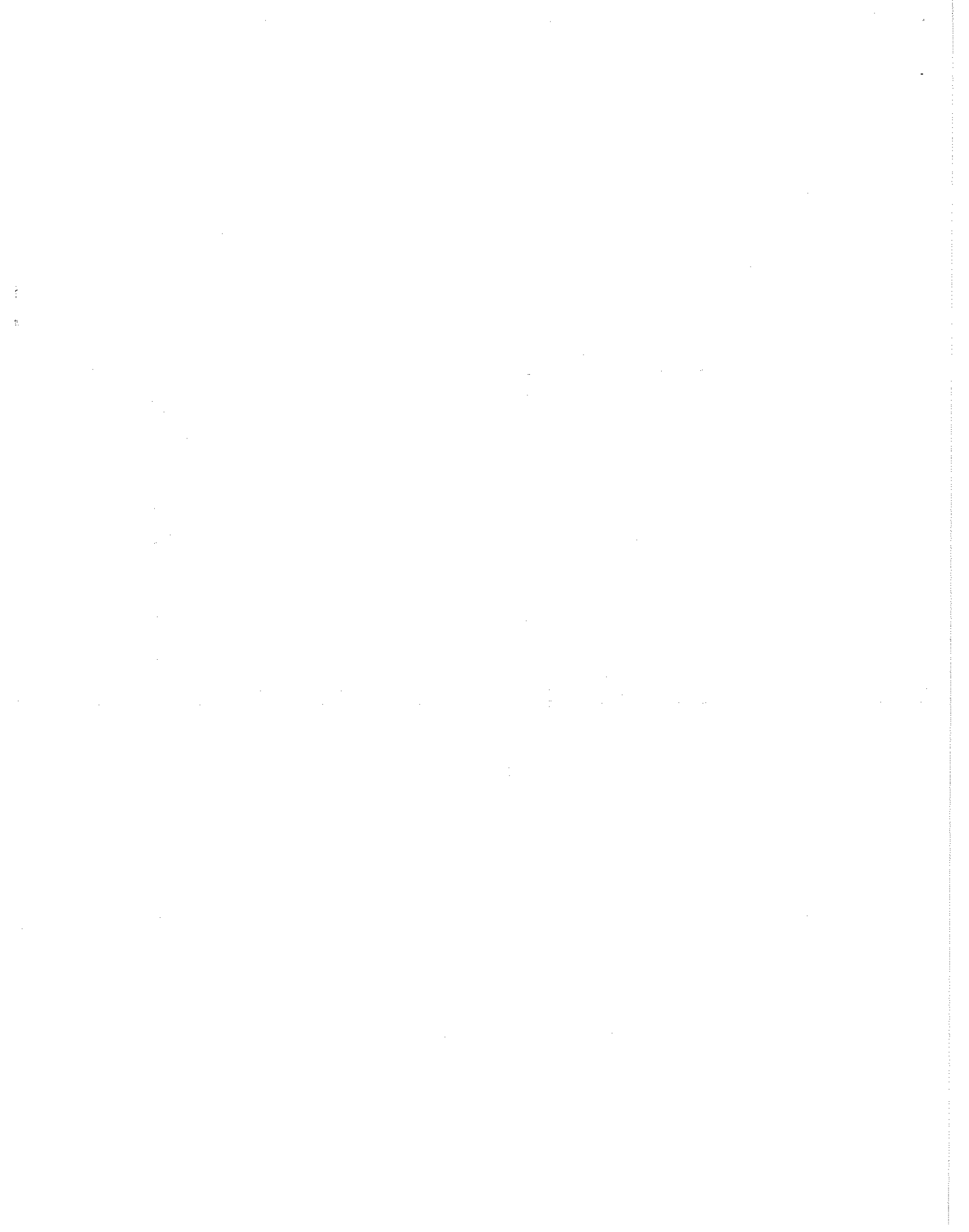


VILLE EN SANTÉ

- ☛ Recherche et rédaction : **Geneviève C. Gauthier**, agente de recherche
- ☛ Direction de projet : **Denise Lavallée**, coordonnatrice Ville en santé
- ☛ Revision : **Micheline Rocheleau**, secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE	1
OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE FAVORABLE AUX FAMILLES	2
QUELQUES DÉFINITIONS DU CONCEPT DE FAMILLE	3
CHAMPS D' ACTIONS MUNICIPAUX ET BESOINS DES FAMILLES	4
L'environnement et la qualité du milieu	5-6
La planification urbaine	7
L'habitation	8
Les transports et le réseau routier	9
La sécurité	10
La santé	11
Le travail et le chômage	11
Les loisirs et la culture	12
La vie communautaire	13
Les services de garde à l'enfance	14
L'administration municipale	14
CONCLUSION	15
ANNEXE 1: LISTE DES INTERVENTIONS MUNICIPALES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES FAMILLES.	
ANNEXE 2: PLAN D' ACTION POUR LES INTERVENTIONS FUTURES.	



PRÉSENTATION DU GUIDE

Comme vous le savez, 1994 est l'Année internationale de la famille. Les municipalités sont invitées à y participer à titre de gouvernement local. Étant l'institution gouvernementale la plus près de la population, votre municipalité est, par le fait même, la mieux en mesure d'évaluer les besoins de vos citoyens¹. Une des étapes cruciales dans l'élaboration d'une politique municipale familiale, c'est l'évaluation des besoins des familles de votre milieu. De celle-ci devrait transparaître les orientations et projets d'interventions à initier chez vous.

Ce guide est un outil de réflexion et de travail ayant pour but de faciliter votre cheminement vers une politique familiale et sur les actions que votre municipalité peut poser afin d'aider les familles vivant sur votre territoire. Pour établir ce guide, nous avons privilégié une approche thématique, c'est-à-dire, selon les principaux champs d'ingérences municipaux. Par ailleurs, cet outil veut inspirer les municipalités de petite taille en milieu rural dans cette démarche; la revue de littérature effectuée ne nous ayant pas permis de dénicher de documents respectant ces réalités.

La liste d'actions possibles qu'une municipalité peut entreprendre en faveur des familles est à peu près sans limites. Néanmoins, ce guide décrit ces champs d'interventions municipaux liés aux principaux besoins des familles. Vous pouvez aisément modifier, compléter et surtout adapter cette liste en fonction des besoins spécifiques de votre localité.

¹

Il est à noter que tout masculin s'adressant à la personne doit également être entendu dans sa forme féminine.

LES OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE FAVORABLE AUX FAMILLES

L'adoption d'une politique municipale familiale implique une participation concrète de la part de la municipalité. Avant de poser un geste, il est important de vérifier s'il s'agit bien d'un choix «familial». Pour évaluer la portée d'une action, le guide *Les municipalités et les familles* publié par le ministère des Affaires municipales vous invite à vous poser les questions suivantes:

- Est-ce que nous offrons un support et un complément à l'effort des parents sans pour autant prendre leur place?
- Est-ce que nous considérons les familles comme des partenaires compétents?
- Est-ce que nous tenons compte de la diversité des familles²?

Afin de vous assurer que votre politique familiale soit efficace et utile, voici quelques outils de réflexion qui vous aideront à orienter vos choix:

- Créer un milieu de vie qui soit favorable au développement de la famille.
- Permettre l'interrelation entre famille, niveau municipal et services offerts.
- Faire en sorte de stimuler le partenariat entre les familles, les associations du milieu et la municipalité en développant un cadre d'action communautaire favorable aux familles.
- Prévoir, encourager et soutenir le développement de la famille en lui offrant un cadre d'épanouissement adapté à ses besoins.
- Accepter la diversité des modèles familiaux et dynamiques familiales actuelles.
- Respecter l'autonomie propre des familles, premières responsables de leur devenir dans toute action auprès d'elles.³

²Lise Jacob, *Les municipalités et la famille*, ministère des Affaires municipales, Québec, 1993 p. 16

³Charlebourg plus qu'une ville... une famille, énoncé d'une politique familiale, les orientations 1993-1998, ville de Charlebourg. p.27.

QUELQUES DÉFINITIONS DU CONCEPT DE *FAMILLE*

Aujourd'hui, il est impossible de définir la famille comme nous le faisons traditionnellement c'est-à-dire: un groupe composé d'un père, d'une mère et d'enfants. Afin de mieux planifier l'élaboration d'une politique familiale municipale, il est intéressant de savoir comment on définit la famille aujourd'hui. Nous vous proposons plusieurs définitions; vous pouvez ainsi choisir celle qui vous convient le mieux.

- La famille est la cellule de base de notre société et le lieu premier d'apprentissage et de sociabilisation des individus. Cette relation parent(s)-enfant(s) se traduit dans notre société d'aujourd'hui par différents modèles: le modèle traditionnel père-mère-enfant(s), les familles monoparentales et les familles recomposées. Quand on parle famille, on englobe la totalité de ces réalités⁴.
- La famille est un groupe de parent(s)-enfant(s) mineur(s) vivant ensemble dans une certaine continuité pour favoriser le développement personnel et social des individus qui le composent⁵.
- La famille est le groupe parent(s)-enfant(s) unit par des liens multiples et variés pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie et favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés⁶.
- Il y a famille lorsqu'il y a prise en charge d'enfant(s) par un ou des parents⁷.
- La famille de recensement comprend une conjointe et un conjoint (mariés ou vivant en union libre) avec ou sans enfants jamais mariés et de tout âge ou un parent seul avec enfants de tout âge mais jamais mariés vivant dans le même logement⁸.

⁴Penser et agir famille, guide à l'intention des intervenants publics et privés, conseil de la famille, gouvernement du Québec, 1989, pp.9 et 10.

⁵Définition du Conseil du statut de la femme.

⁶Charlebourg plus qu'une ville... une famille, énoncé d'une politique familiale, les orientations 1993-1998, ville de Charlebourg.

⁷Définition du Conseil québécois de la famille.

⁸Définition de Statistique Canada.

LES CHAMPS D' ACTIONS MUNICIPALES ET LES BESOINS DES FAMILLES

Dans cette partie du guide, nous avons divisé les différents champs d'interventions municipales sous 11 thèmes, eux-mêmes divisés en sous-thèmes. Chacun de ces thèmes et sous-thèmes ont également été définis en lien avec les besoins des familles.

L'exercice suivant permet aux membres du conseil municipal ou à l'équipe responsable de la famille d'inventorier les interventions municipales qui répondent aux besoins des familles. Pourquoi cet exercice? En fait, il s'agit d'abord de faire le point sur les interventions passées afin de mieux définir les interventions à venir. Par ailleurs, ceci vous permettra de mieux mettre en valeur vos interventions passées en faveur des familles et de rassembler plus facilement des associés dans les différentes étapes de ce projet.

Comment procéder? Remplir la grille qui suit en répondant le plus honnêtement possible aux questions posées. À l'aide de l'annexe 1 du présent document, noter toutes les interventions passées dignes de mention pour chacun des sous-thèmes. Surtout, servez-vous-en!

Ensuite, demandez-vous, pour chacun des thèmes et sous-thèmes, s'il n'y a pas lieu d'intervenir sur ce point au cours des prochaines années. L'annexe 2 vous permet d'inscrire vos objectifs, les moyens que vous entendez prendre pour les réaliser, d'identifier le ou les responsables et de préciser quand vous entendez atteindre ces résultats.

Ceci en main, vous avez défini l'essentiel de votre politique municipale pour la famille!
Bravo!

L'environnement et la qualité du milieu

Le thème de l'environnement désigne ici tout ce qui englobe la qualité du milieu de vie en fonction de la santé physique et mentale des habitants.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées ⁹		interventions souhaitables ¹⁰	
		oui	non	oui	non
1. Qualité de l'air.					
2. Qualité de l'eau potable.					
3. Propreté des lieux publics.					
4. Limitation des sources de pollution par le bruit.					
5. Limitation des sources de pollution diverses (ex: enfouissement de polluants).					
6. Mesures de protection pour les lacs et les cours d'eau.					
7. Propreté et embellissement municipal:					
7.1 rénovation ou restauration des édifices défraîchis en fonction d'une ligne directrice permettant de doter la municipalité d'une certaine continuité;					
7.2 plantation d'arbres et de fleurs dans les lieux publics et les rues;					
7.3 sensibilisation des citoyens à l'embellissement de la municipalité et de leurs propriétés;					
7.4 sensibilisation des citoyens à la propreté de la municipalité et de leurs propriétés;					
7.5 invitation ou réglementation pour faire participer les entreprises privées au plan d'embellissement de la municipalité;					
7.6 propreté des lieux publics;					
autres:					

⁹Référez-vous à l'annexe 1 pour noter vos principales interventions municipales.

¹⁰Référez-vous à l'annexe 2 pour noter vos projets d'interventions.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
8. La collecte des déchets domestiques:					
8.1	sensibilisation aux déchets domestiques;				
8.2	réduction des déchets domestiques;				
8.3	mise en place de services de collectes;				
8.4	favoriser ou mettre en place les services de traitement et d'élimination des déchets;				
8.5	organiser une collecte de déchets domestiques dangereux;				
8.6	politiques relatives aux déchets domestiques.				
9. Soutenir les organisations (communautaires, publics ou privés):					
9.1	de récupération;				
9.2	de recyclage;				
9.3	d'éducation pour l'environnement.				
Autres:					

La planification urbaine

Ce que l'on entend par l'expression «planification urbaine» se rapporte essentiellement à l'installation et à la modification du réseau routier, du zonage et de l'emplacement des bâtiments

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non		
1 Zonage effectué de façon harmonieuse, sécuritaire et adéquate.					
2 Éclairage des rues et des endroits publics comme les parcs.					
3 Situer les grandes artères loin des zones résidentielles ou scolaires.					
4 Démolition ou obligation de rénover les édifices dangereux ou délabrés.					
5 Planifier l'aménagement des quartiers en fonction des préoccupations de sécurité (automobiles, piétons et cyclistes).					
6 Tenir compte des lieux de villégiatures présents sur votre territoire.					
7 Respecter un schéma d'aménagement.					
Autres:					

L'habitation

L'habitation concerne non seulement l'aspect physique des bâtiments mais également leur accessibilité en terme de prix, de localisation et de taille.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1. Orienter les priorités et la réglementation concernant les habitations en fonction des valeurs familiales.					
2. Installations permettant d'entreposer les ordures ménagères pour les édifices à logements.					
3. Intervenir auprès du gouvernement provincial pour faire augmenter les normes en matière d'insonorisation.					
4. Programmes d'aide pour l'accès à la propriété.					
5. Accès à des logements «familiaux» (5 pièces et plus).					
6. Faire respecter les normes des salubrités en matière de logement.					
7. Accès à des logements salubres.					
Autres:					

Les transports et le réseau routier

Ce thème vise à provoquer une réflexion sur les différents modes de transports utilisés par les membres des familles. Ces modes de transports sont-ils adéquats et sécuritaires? Les installations nécessaires sont-elles en bon état? etc.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1. Transport en commun.					
2. Transport adapté pour personnes handicapées.					
3. Réseau de pistes cyclables.					
4. Stationnement (quantité et qualité).					
5. L'état du réseau routier :					
5.1 en été;					
5.2 en hiver.					
6 L'entretien des trottoirs:					
6.1 en été;					
6.2 en hiver;					
6.3 respect des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.					
Autres:					

La sécurité

Lorsque l'on parle de sécurité, il faut non seulement penser en terme de services d'urgence ou de sécurité des biens et des personnes mais aussi, en fonction de la prévention.

sous-thèmes	ne s'applique pas	Interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1. Dans les rues:					
1.1 limiter la vitesse des voitures près des zones scolaires et de jeux;					
1.2 sensibiliser les conducteurs à respecter les limites de vitesse;					
1.3 améliorer le système d'éclairage là où c'est nécessaire;					
autres:					
2. La prévention:					
2.1 sensibilisation pour la protection et le respect des biens publics et privés (ex: le vandalisme);					
2.2 prévention contre le vol;					
2.3 prévention contre les incendies;					
2.4 prévention pour la sécurité à vélo;					
2.5 prévention pour la sécurité des usagers d'autobus scolaires;					
2.6 information pour les enfants seuls à la maison;					
2.7 cours de gardiens-avertis;					
2.8 promotion la circulation de patrouilles de citoyens du type «protection du citoyen»;					
autres:					
3. Protection particulière:					
3.1 plan des mesures d'urgences					
3.2 aux femmes et enfants victimes de violence conjugale et familiale.					
Autres					

La santé

Le concept de santé doit être compris ici pour ce qui touche principalement les services de santé «physique» et non communautaire.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1 Accessibilité pour la population à des soins de santé adaptés, diversifiés et répondant aux besoins des citoyens.					
2 Adhérer au Réseau québécois de Villes et villages en santé.					
3 Mettre en application la loi sur la protection des non-fumeurs.					
Autres:					

Le travail et le chômage

En ces temps économiquement difficiles, une attention particulière doit être portée au thème du travail. Votre municipalité doit s'assurer qu'elle possède un milieu économique favorable et un nombre d'emplois suffisant pour les membres de sa communauté.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1 Aide à la création d'entreprises.					
2 Aide aux sans emplois.					
Autres:					

Les loisirs et la culture

Dans notre société, les loisirs occupent une place très importante pour chacun. Il faut donc s'assurer de leurs qualités mais aussi de leur accessibilité.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1. La diversité:					
1.1 fêtes populaires;					
1.2 activités pour les différents groupes d'âge;					
1.3 animation dans les parcs en été;					
1.4 créer des activités favorisant le contact entre les parents et leurs adolescents;					
1.5 créer des activités favorisant le contact entre les familles et d'autres groupes sociaux comme les aînés ou les personnes handicapées;					
autres:					
2. L'accessibilité:					
2.1 favoriser les tarifications familiales;					
2.2 faire des activités spéciales pendant les congés scolaires et après les heures de classe;					
autres:					
3 Les aménagements et les équipements:					
3.1 sentiers pédestres;					
3.2 espaces verts et parcs;					
3.3 espaces de jeux;					
3.4 lieux de loisirs suffisants et adaptés aux familles;					
3.5 installer des équipements de qualité.					

La vie communautaire

Le thème de la vie communautaire se rapporte surtout à l'aide direct mais aussi à la concertation avec les organismes oeuvrant dans le domaine de la santé communautaire.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non		
1 Soutien aux groupes communautaires qui aident les parents, les enfants et les adolescents dans leurs rapports avec leur famille de même qu'avec la société.					
2 Favoriser le contact entre enfants et personnes âgées.					
3 Prévention contre la violence familiale et conjugale.					
4 Prévention contre les abus sexuels.					
5 Soutien aux organismes qui aident les familles à faibles revenus.					
6 Favoriser l'implication des familles ou de ses membres dans la vie de la communauté.					
Autres:					

Les services de garde à l'enfance

Comme vous le savez sans doute, les places en garderie sont souvent inexistantes mais également inabordables financièrement. Votre municipalité peut aider concrètement les services de garde de sa communauté.

sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1.Prêt ou location de locaux.					
2.Modification du zonage pour permettre l'implantation d'une garderie.					
3.Services de garde durant la période estivale et les congés scolaires.					
4.Création de halte garderie lors d'événements spéciaux.					
Autres:					

L'administration municipale

Ce dernier thème veut faire prendre conscience que votre municipalité agit également en tant qu'employeur. Elle se doit de démontrer qu'il n'y a pas de contradictions entre son discours et son fonctionnement administratif.

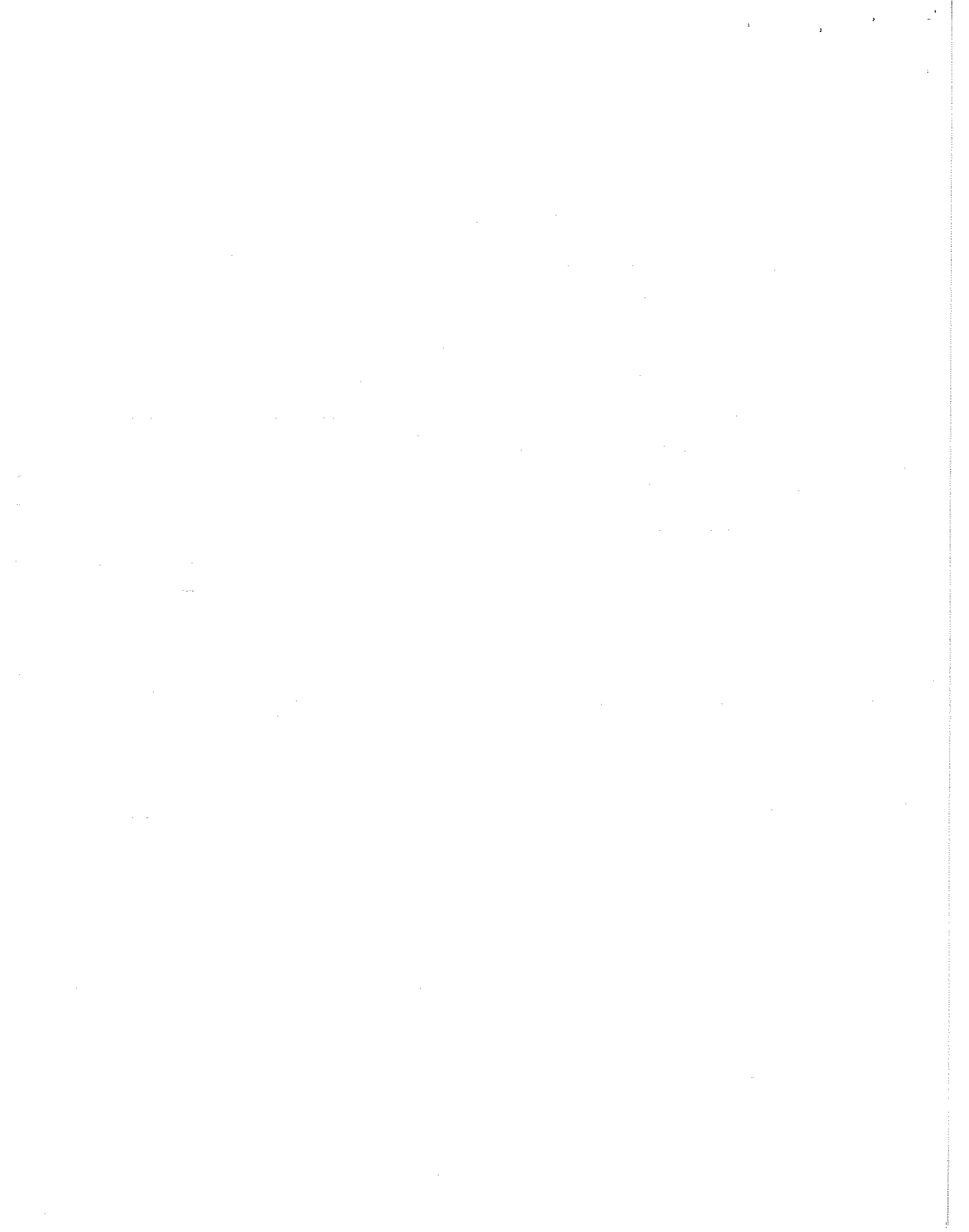
sous-thèmes	ne s'applique pas	interventions réalisées		interventions souhaitables	
		oui	non	oui	non
1 Horaires souples et variables adaptés aux réalités de la famille.					
2 Congés de maternité et parentaux.					
Autres:					

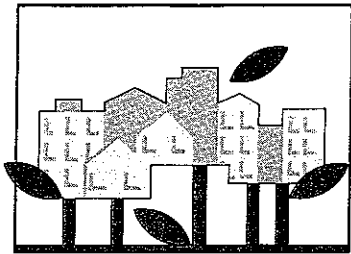
CONCLUSION

Toute communauté a des besoins qui lui sont propres. Le conseil municipal est l'organisme qui peut le mieux défendre les intérêts de ses citoyens. En raison de son rôle politique, de ses pouvoirs et responsabilités, il est aussi celui qui peut le mieux rassembler et mobiliser les forces vives de son milieu.

Dresser le portrait et identifier les besoins des familles vivant sur son territoire est nécessaire dans le cours d'une définition d'une politique municipale familiale. Définir, sur la base des interventions passées, des orientations et un plan d'action qui soient favorables aux familles est une priorité. Connaître et s'associer les organismes locaux dans cette démarche garanti par la suite le succès de cette politique.

L'Année internationale de la famille est là pour nous faire réaliser qu'investir dans la famille, c'est investir dans l'avenir.





VILLE EN SANTÉ

Le 29 septembre 1994

Madame Agnez Dupriez
R.Q.V.V.S.
1050, Chemin Ste-Foy
Québec (Québec)
G1S 4L8

Objet : Document "Guide de réflexion et de travail..."

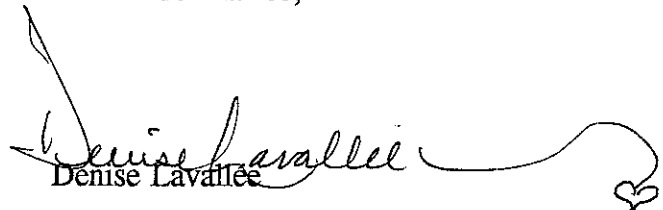
Chère madame,

Dans le cadre de l'Année internationale de la famille (AIF), nous, le comité local de l'AIF, avons demandé aux municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda de se doter de politiques familiales. Pour ce faire nous avons recueilli plusieurs documents et différents modèles de politiques familiales provenant de villes de moins de 40 000 habitants (mais rarement des villages). Ceux-ci ont été distribués dans la plupart des localités d'ici. Malheureusement, il nous est apparu que ces outils ne pouvaient soutenir efficacement les responsables de la famille de la MRC car les réalités du monde rural étant bien différentes de celles des villes. Le découragement a vite été perçu parmi ces derniers.

En tant que partenaire au projet, Ville en santé a cru bon de concevoir un outil de travail ayant pour but d'aider les petites localités rurales dans leur analyse et leur réflexion dans cette démarche. Ce document, nous l'avons voulu facile à comprendre, à utiliser et surtout sans discours; ceci ayant été fait autrement. Son intérêt premier est qu'il superpose les besoins des familles aux champs d'intervention municipaux en milieu rural.

Je vous invite à en prendre connaissance et surtout, si vous le jugez pertinent, à le faire connaître auprès des petites villes ou villages membres du Réseau afin que ceux-ci puissent y recourir si nécessaire.

La coordonnatrice,


Denise Lavalée

p.j. Guide de réflexion et de travail permettant d'élaborer une politique familiale...



100 RUE TASCHEREAU EST
C.P. 220
ROUYN-NORANDA (QUÉBEC) J9X 5C3
TÉL.: (819) 797-7126
TÉLEC (819) 797-7120

CONTIENT 50% DE FIBRES
DE POST-CONSUMMATION

